



Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 8 février 2016 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Est absent : Francis Côté, conseiller au poste # 5

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 16-02-032

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et d'y inclure les points suivants :

- 10.1 Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le déplacement de certains arrêts d'autobus sur le chemin du Vide;
- 10.2 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant les graffitis sur les viaducs de l'autoroute 10 sur le chemin du Vide.

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016, pour approbation (doc)

3 Gestion financière et administrative

- 3.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
3.2 Résolution d'appui aux journées de la persévérance scolaire (15 au 19 février 2016) et invitation au lancement de la campagne le 15 février à Saint-Hyacinthe, pour approbation (doc)
3.3 Demande d'achat d'un logiciel pour gérer les immobilisations de CIB, pour approbation (doc)
3.4 Demande d'achat de deux licences du logiciel Adobe Acrobat Pro II, pour approbation (doc)
3.5 Appui au système d'éducation public québécois, pour approbation (doc)
3.6 Location et installation d'un terminal Desjardins, pour approbation (doc)
3.7 Modification à l'enregistrement ClicSécur, pour approbation
3.8 Autorisation pour une séance de photos des élus par Mme Karine Brunelle, photographe, pour approbation

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

4 Sécurité publique

- 4.1 Demande d'achat de trois radios portatives, pour approbation (doc)
- 4.2 Demande d'autorisation pour inscrire trois recrues à la formation *Pompier 1* offerte à Rougemont, pour approbation (doc)

5 Transport– Voirie locale

- 5.1 Approbation du devis intitulé «Marquage de chaussée 2016» et nomination de la responsable en octroi de contrat, pour approbation (doc)
- 5.2 Autorisation de demande de soumissions par invitation à deux (2) entrepreneurs et plus pour le marquage de chaussée 2016, pour approbation
- 5.3 Remplacement de quatre (4) lumières au garage municipal, pour approbation (doc)
- 5.4 Embellissement de la Municipalité – choix des fleurs dans les jardinières, pour information (doc)
- 5.5 Embellissement de la Municipalité – pots pour pancartes municipales, pour approbation (doc)
- 5.6 Achat d'équipements pour les travaux publics, pour approbation, (doc)

6 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 6.1 Projet du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Rouville pour consultations publiques des 8 et 9 mars prochains, pour information (doc)
- 6.2 Adoption du règlement numéro 472-16 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant certains jours de l'année 2016, pour approbation (doc)
- 6.3 Mise à jour du programme de rinçage du réseau de distribution en eau potable et exécution du rinçage unidirectionnel, pour approbation (doc)

7 Santé et bien-être (aucun sujet)

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Décision de la CPTAQ concernant les lots numéros 1 714 345 et 1 714 346, pour information (doc)
- 8.2 CPTAQ : suivi concernant les dossiers en cours numéros 408 892 et 382 334, pour information (doc)

9 Loisirs et culture (aucun sujet)

10 Affaires diverses

11 Correspondances

12 Période de questions

13 Clôture de la séance

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-033

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2016

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 18 janvier 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-034

3.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Fournisseurs : | 34 308,00 \$ |
| Salaires – paies 2 à 4: | 22 346,04 \$ |

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-035

3.2 Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2016

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification des adolescents de la MRC de Rouville, après 7 ans, s'élève à 78,4 % chez les filles et 63,5 % chez les garçons ;

Considérant que selon l'Enquête québécoise de 2012, sur le développement des enfants à la maternelle, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 26 %, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec ;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie et lesquels sont évalués à plusieurs

dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

En conséquence, Il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** :

- De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;
- D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- De faire parvenir copie de cette résolution à *MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-036

3.3 Achat du logiciel «Module de gestion des immobilisations»

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser l'achat du logiciel «Module de gestion des immobilisations» auprès de la Corporation informatique Bellechasse (CIB) et d'affecter un montant de 1 144 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-130-01-701 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-037

3.4 Achat de deux licences du logiciel Adobe Acrobat Pro II

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser l'achat de deux licences du logiciel Adobe Acrobat Pro II et d'affecter un montant de 1 500 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

disponibles aux postes budgétaires 02-130-01-701 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-038

3.5 Appui au système d'éducation public québécois

Attendu que l'école publique offre des services éducatifs à tous ses élèves sans distinction et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

Attendu que la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit composer depuis 2010 avec des compressions importantes et récurrentes;

Attendu que le réseau scolaire est rigoureusement géré et fait preuve d'efficience;

Attendu que le système d'éducation public québécois n'est pas qu'un service gouvernemental, mais un réseau vivant d'écoles primaires et secondaires et de centres qui offrent des services de formation professionnelle, d'éducation aux adultes et de formation continue qui participe au développement des communautés;

Attendu que le projet de loi destiné à réformer la gouvernance scolaire serait déposé sans être appuyé ou même inspiré de quelque forme de consultation connue qui aurait impliqué le réseau scolaire;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en lui prévoyant un financement public adéquat.

Il est également **résolu** de faire parvenir copie de la résolution à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-039

3.6 Location et installation d'un terminal pour paiement direct

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser la location d'un terminal pour paiement direct auprès de Desjardins au coût de 30 \$ par mois plus les taxes applicables, de 0,10 \$ par transaction ainsi qu'un montant suffisant pour son installation par Logimax;

Il est également **résolu** d'affecter un montant approximatif de 500 \$ à même les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-130-01-499 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-040

3.7 Modification de l'inscription à ClicSécur

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir modifie son inscription au service ClicSécur afin d'avoir accès aux services offerts par les ministères et organismes participant à ClicSécur;

Il est également **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée pouvant agir au nom de la Municipalité en raison de ses fonctions et d'autoriser celle-ci à signer tous les documents pertinents à cette demande de modification d'inscription et à nommer toutes personnes pouvant utiliser ce service pour accomplir des tâches liées à leurs fonctions, dans le respect des conditions d'utilisation du service.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-041

3.8 Séance de photos des élus

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de retenir les services de Mme Karine Brunelle, photographe, pour une séance photo avec les membres du Conseil municipal et le montage d'un cadre qui sera installé à l'entrée du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-042

4.1 Achat de trois radios portatives pour le Service de protection incendie

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser l'achat de 3 radios portatives Kenwood NX-300 pour le service de sécurité incendie et d'affecter un montant de 2 814,59 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-220-01-701 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-043

4.2 Inscription de trois pompiers à la formation Pompier I pour le Service de protection incendie

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser l'inscription de trois pompiers à la formation Pompier I dispensée prochainement à Rougemont;

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscription au montant de 12 613,91 \$ taxes applicables incluses ainsi que les frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-044

5.1 Approbation du devis intitulé « Marquage de chaussée 2016 »

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'approuver le document d'appel d'offres préparé par la responsable des services techniques, urbanisme et environnement, Mme Maryse Robidas pour le « Marquage de chaussée 2016 » et d'y prévoir les modifications suivantes :

- Devancer les travaux prévus à l'été, autant que possible mais après les travaux de pavage;
- Ajouter trois lignes d'arrêt et une traverse de piétons au coin du chemin du Vide et de la rue Dubois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-045

5.2 Demande de soumissions par invitation pour le marquage de chaussée 2016 et nomination de la responsable en octroi de contrat

Considérant qu'il y a lieu de demander des soumissions faites par voie d'invitation écrite à deux entrepreneurs et plus pour les travaux de marquage de chaussée 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir demande des soumissions pour le marquage de chaussée 2016 par voie d'invitation écrite à deux entrepreneurs et plus.

Il est également **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable en octroi de contrat conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité.

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues **jusqu'à 10 h, heure locale, le 3 mars 2016** au bureau municipal, situé au 5 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-046

5.3 Remplacement de quatre luminaires au garage municipal

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de mandater Martel Électrique pour l'achat et l'installation de quatre luminaires à l'intérieur du garage municipal et d'affecter un montant de 986,80 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-320-01-522 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-047

5.5 Achat de neuf pots pour fleurir les pancartes municipales

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser l'achat de neuf pots en bois auprès de Atlantic - Produits de cèdre et d'affecter un montant de 632,36 \$ taxes applicables incluses à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-699 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-048

5.6 Achat d'équipements pour les travaux publics

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser l'achat de divers équipements et outils tel qu'indiqué sur le rapport préparé par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement et d'affecter un montant de 1 198,08 \$ taxes applicables incluses à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-049

6.2 Adoption du règlement 472-16 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2016

Considérant qu'avis de motion sous la résolution numéro 16-01-023 a été donné lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2016, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes de papiers les 22, 23 et 24 juin 2016 ainsi que les 11, 12 et 13 août 2016 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin, et **résolu** que le *Règlement numéro 472-16 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes de papiers* soit et est adopté. Ce règlement a pour objet d'interdire l'épandre les 22, 23 et 24 juin 2016 ainsi que les 11, 12 et 13 août 2016 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

RÈGLEMENT NUMÉRO 472-16

RÈGLEMENT INTERDISANT
L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS
ANIMALES, DE BOUES OU DE
RÉSIDUS PROVENANT D'UNE
FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les jours, jusqu'à concurrence de douze, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1^{er} octobre, de façon que l'interdiction ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs;

Considérant que, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire se prévaloir de ses dispositions afin d'interdire durant deux périodes de trois jours consécutifs, l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers;

Considérant qu'avis de motion numéro 16-01-023 du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le lundi 18 janvier 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin, et **résolu** que le présent règlement numéro 472-16 décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit d'épandre des déjections animales, des boues ou des résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers les 22, 23 et 24 juin 2016 ainsi que les 11, 12 et 13 août 2016 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Michel Picotte,
Maire

Pierrette Gendron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 16-02-050

- 6.3 Retenir les services d'Aqua Data pour la mise à jour du programme de rinçage du réseau de distribution en eau potable et l'exécution du rinçage unidirectionnel
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de mandater Aqua Data pour effectuer la mise à jour du programme de rinçage du réseau de distribution en eau potable et l'exécution du rinçage unidirectionnel du réseau et d'affecter un montant approximatif de 4 500 \$ au poste budgétaire 02-413-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras déclare ses intérêts pécuniaires à titre d'administrateur du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations au point 8.2.

Résolution numéro 16-02-051

- 10.1 Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le déplacement de certains arrêts d'autobus sur le chemin du Vide
-

Considérant que certains arrêts d'autobus scolaire se font aux intersections du chemin du Vide et des rues Pré-Verts et Dubois;

Considérant que les étudiants doivent attendre l'autobus scolaire au coin de ces rues sans qu'il y ait un espace sécuritaire prévu à cette fin;

Considérant que la cour du garage municipal au 11, chemin du Vide, serait le meilleur endroit pour y prévoir l'arrêt d'autobus;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** de demander à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de modifier les deux points d'arrêts d'autobus scolaire actuellement situés aux intersections du chemin du Vide et des rues Prés-Verts et Dubois, pour les déplacer sur le terrain du garage municipal au 11, chemin du Vide;

Il est également **résolu** de faire parvenir cette résolution à Mme Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-052

- 10.2 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'effacer les graffitis sur les viaducs de l'autoroute 10 sur le chemin du Vide
-

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'effacer les graffitis dessinés sur les piliers des viaducs de l'autoroute 10 au chemin du Vide dans la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

Il est également **résolu** de faire parvenir cette résolution à M. Alain-Marc Dubé, directeur de la Direction Ouest-de-la-Montérégie du MTMDET à Châteauguay.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-02-053

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière